



Generalitat de Catalunya
Departament d'Ensenyament
Centre de Recursos Pedagògics
del Vallès Oriental I - Granollers



BASES DU CONCOURS DE LOGO "FRANÇAIS EN ACTION-VOM"

Le *Concours de Logo*, organisé par le groupe de travail "Français en action-VOM", est destiné à trouver une image représentative commune de nos établissements scolaires en relation à l'apprentissage du français langue étrangère.

1- PARTICIPANTS

Tous les élèves de français d'ESO de nos établissements scolaires peuvent se présenter au concours.

Chaque participant peut présenter jusqu'à deux logos, qui doivent être inédits et originaux.

2- CONTENU DU DESSIN

Le thème du logo doit être en relation avec l'apprentissage du français comme langue étrangère.

3- PRÉSENTATION DU DESSIN

Le dessin doit être présenté en support informatique, sous format jpg ou pdf

Aucun travail ne pourra être signé ni avoir de signe qui puisse en identifier l'auteur.

4- DÉLAI DE LIVRAISON

Les logos peuvent être présentés jusqu'au 28 février à 11h00 heures.

Les projets doivent s'envoyer sous format jpg ou pdf à l'adresse mail suivante : francaisenactionVOM@gmail.com

Les informations suivantes devront être indiquées sur le courriel : nom et prénom du participant, classe et établissement.

6- JURY

Le jury sera formé par des professeurs des collèges et lycées participants et deux membres du Departament d'Educació (responsable en langues étrangères du CRP Vallès Oriental - Granollers- et l'inspectora en cap adjunta du Servei Territorial Vallès Oriental - Maresme, Mme. M. Teresa Pujol)



Generalitat de Catalunya
Departament d'Ensenyament
Centre de Recursos Pedagògics
del Vallès Oriental I - Granollers



7- PRIX

Le prix sera délivré lors de la journée francophone du 9 mai 2018

8- PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

L'étudiant gagnant doit céder tous les droits en relation au travail réalisé et présenté. Le groupe de travail "Français En Action VOM" sera le propriétaire de tous les droits de propriété intellectuelle qui puisse correspondre en rapport au logo. La propriété, l'utilisation et les droits du projet gagnant resteront réservés exclusivement à ce groupe de travail.

De la même manière, tous les participants, et la personne gagnante, céderont les droits de manipulation, édition, exposition et reproduction. Les travaux qui n'auront pas gagné resteront à disposition du groupe de travail pour des utilisations ultérieures toujours en rapport avec le concours ou les actions menées par le groupe de travail "Français en Action VOM"

9- PRÉSENTATION DU LOGO GAGNANT

Le résultat du concours sera publié sur site web du groupe de travail "Français en Action VOM", ainsi que les finalistes et le reste des participants.

10- ACCEPTATION DES BASES

La participation au Concours du logo implique l'acceptation de ces bases et la résolution du jury.